PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 28 octobre 2026 à 18h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Madame Nathalie Leblanc, mairesse

Monsieur Gabriel Lapointe, conseiller #3
Monsieur Mathieu Gélineau, conseiller #4
Monsieur Jean-Sébastien Savaria, conseiller #5
Monsieur Yves Guérette, conseiller #6

SONT ABSENTS :

Monsieur Daniel St-Jean, conseiller #1
Madame Johanne Picard, conseiller #2 arrivée à 18h40

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Cette séance extraordinaire fut convoquée aux élus municipaux en date du 9 octobre 2026.

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Nathalie Leblanc, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 18h36.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 237-10-2026

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de Rachel Beaulac à titre de directrice générale par intérim
4. Période de questions sur les sujets de la séance extraordinaire
5. Levée de la séance

Sur proposition de Gabriel Lapointe, appuyée par Yves Guérette,
Il est résolu, unanimement,

D'adopter l'ordre du jour tel que libellé.

ARRIVÉE DE JOHANNE PICARD À 18H40

3. EMBAUCHE DE RACHEL BEAULAC À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Résolution 238-10-2026

Considérant que la Municipalité doit assurer la continuité de ses activités administratives et la bonne gestion de ses affaires courantes;

Considérant que Rachel Beaulac a été rencontrée en entrevue dans le cadre du processus de recrutement pour le poste de directrice générale par intérim;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à son embauche afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Municipalité et madame Rachel Beaulac relativement aux conditions de son embauche;

Sur proposition de Jean-Sébastien Savaria, appuyée par Mathieu Gélineau,
Il est résolu, unanimement,

Que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Rachel Beaulac à titre de directrice générale par intérim, à compter du 2 novembre 2026, conformément aux conditions prévues à l'entente intervenue entre les parties;

Que le conseil municipal confirme que les autres conditions d'emploi, notamment l'horaire de travail, la période de probation, les vacances et les avantages applicables, sont établies conformément à ladite entente;

Que le conseil municipal autorise la mairesse ou toute autre personne dûment habilitée à signer, au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes sur les sujets portant exclusivement sur les points de cette séance extraordinaire.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 239-10-2026

Sur proposition de Gabriel Lapointe, appuyée par Yves Guérette,
Il est résolu, unanimement,

Que la séance soit levée à 18h51.

Nathalie Leblanc Présidente d'assemblée Mairesse	Sylvie Viens Secrétaire d'assemblée Directrice générale et greffière-trésorière par intérim